

# CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU PROGRAMME

AUTOMNE 2021

Concertation préalable

2022-2023

Procédure de mise en compatibilité  
du PLU de Paris

2023-2026

Procédure de mise en concurrence  
pour l'attribution du contrat de concession

2026-2027

Études de conception et obtention  
des autorisations d'urbanisme

2027-2029

Travaux

2030

Mise en fonctionnement du site

## Retour sur l'enquête publique de la MECDU

À la suite de l'enquête publique qui a eu lieu entre le 2 janvier et le 10 février 2023, la mise en comptabilité du PLU de la Ville de Paris a été approuvée par un arrêté du préfet de Région, préfet de Paris, déclarant d'intérêt général le projet Parisanté Campus, et modifiant ainsi les dispositions en matière d'urbanisme sur la parcelle. L'arrêté est accessible sur le site internet de la Préfecture de région et via le QR code ci-dessous.



## Procédure de mise en concurrence en vue de l'attribution du contrat de concession

La procédure a débuté le 12 mai 2023 par la publication de l'avis de concession. Le maître d'ouvrage a réceptionné les candidatures le 15 septembre 2023. Après leur analyse, le cahier des charges de la concession, intégrant plusieurs engagements pris à l'issue de la concertation préalable, a été transmis aux candidats admis à remettre une offre.

Le maître d'ouvrage rappelle que cette procédure implique une confidentialité des informations au titre du code de la commande publique. À ce titre, il doit garantir la confidentialité des offres et ne peut les diffuser au public afin de ne pas rompre l'égalité entre les candidats. Cette démarche a également pour objet de préserver l'intérêt de l'Etat en vue des négociations qui seront engagées.

# LA CONCERTATION CONTINUE

Le programme Parisanté Campus a fait l'objet d'une **concertation préalable** du 20 septembre au 13 novembre 2021 initiée par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) et organisée par le Maître d'ouvrage – le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sous l'égide de trois garantes désignées par la CNDP : Anne BERRIAT, Nathalie DURAND et Brigitte FARGEVIEILLE. L'objectif de cette concertation préalable était d'engager une discussion, le plus en amont possible, avec l'ensemble des publics concernés, afin de débattre des objectifs du programme, de ses principales caractéristiques et de ses impacts sur le territoire et ses habitants.

À l'issue de la concertation préalable, les garantes ont formulé plusieurs recommandations visant à mettre en place une concertation continue tout au long du projet.

En réponse, **le maître d'ouvrage s'est engagé à poursuivre le dialogue avec les habitants et l'ensemble des acteurs locaux.**

Le 2 mars 2022, la Commission Nationale du Débat Public a désigné Madame Nathalie DURAND pour assurer le suivi de cette nouvelle phase de la concertation. La mission de la garante est de superviser et de garantir le processus d'information et de participation du public sur le projet Parisanté Campus. La garante est chargée de coordonner les étapes de la concertation continue, de rendre publique ses recommandations et de s'assurer de leur prise en compte par le Maître d'ouvrage.

Tout au long de sa mission, elle émettra chaque année un rapport intermédiaire qui reflète de manière neutre et transparente les avancées de la concertation et les arguments échangés au cours de l'année écoulée. Ce rapport intermédiaire met également en évidence les préconisations formulées pour la poursuite de la concertation continue.

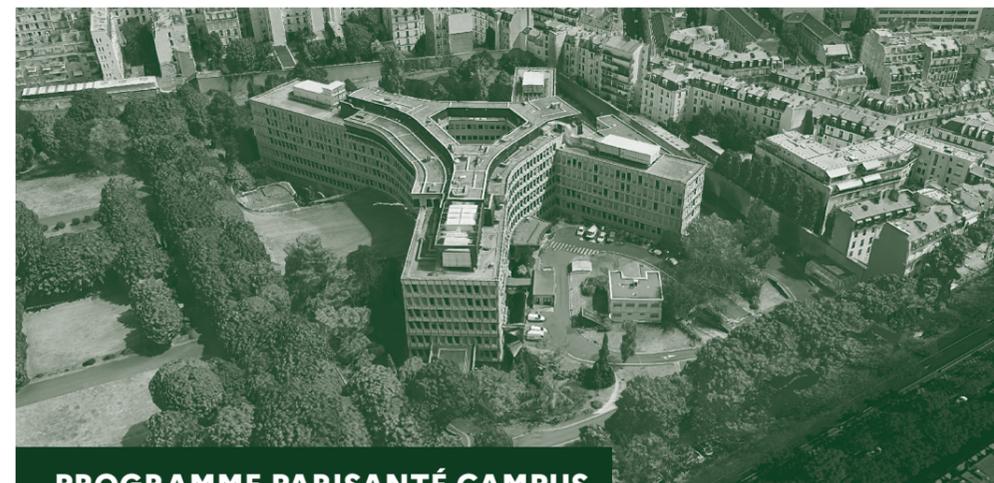
## L'ENGAGEMENT DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est pleinement engagé dans la poursuite du dialogue et s'attache à répondre aux interrogations et aux contributions du public. Il veille au respect des engagements pris à la suite de la concertation préalable et à prendre en considération avec attention les préconisations formulées dans les rapports intermédiaires de la garante, mis en ligne sur le site internet de la concertation : [www.concertation-parisantecampus.fr](http://www.concertation-parisantecampus.fr).

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Parisanté  
CAMPUS



PROGRAMME PARISANTÉ CAMPUS  
RÉHABILITATION ET EXTENSION DE L'ANCIEN HÔPITAL  
D'INSTRUCTION DES ARMÉES DU VAL-DE-GRÂCE

# Concertation continue sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public

Mai 2024



Informez-vous et exprimez-vous  
sur le site internet de la concertation :  
[www.concertation-parisantecampus.fr](http://www.concertation-parisantecampus.fr)

# ORGANISATION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE,  
MAÎTRE D'OUVRAGE DU PROGRAMME

Porte le projet en lien avec le Ministère du travail, de la santé et des solidarités

## PARISANTÉ CAMPUS

Définit le contenu scientifique du  
programme (recherche, innovation)  
et anime les activités scientifiques  
du futur campus

## EPAURIF\*

Assure la maîtrise d'ouvrage  
déléguée du programme, sur les  
aspects immobiliers et la conduite  
d'opération pour le recrutement du  
concessionnaire. Met en œuvre le  
volet concertation continue.

## NOUS CONTACTER



Pour déposer des contributions ou des questions au maître d'ouvrage, rendez-vous sur le site Internet dédié à la concertation du projet Parisanté Campus :  
[www.concertation-parisantecampus.fr](http://www.concertation-parisantecampus.fr)



Vous pouvez également contacter le maître d'ouvrage par courriel à l'adresse suivante :  
[concertation-psc@epaurif.fr](mailto:concertation-psc@epaurif.fr).



Pour contacter la garante de la concertation continue :  
[nathalie.durand@garant-cndp.fr](mailto:nathalie.durand@garant-cndp.fr)

# PROGRAMME SCIENTIFIQUE

**PariSanté Campus est un projet de campus de recherche et d'innovation dans le domaine du numérique pour la santé.** L'objectif est de structurer une filière dédiée au numérique pour la santé de rayonnement mondial, ouverte aux partenariats franciliens, nationaux et internationaux. Il se positionne au service du développement de la filière française en santé numérique, en intégrant la dimension éthique et l'ouverture vers la société.

**PariSanté Campus vise à construire un espace de formation, de recherche et d'innovation de rang mondial sur le thème de la santé numérique.** Son programme scientifique s'articule en 2024 autour de quatre axes majeurs :

- Axe 1 : Améliorer les parcours de soins grâce au numérique
- Axe 2 : Accélérer le développement de la prévention par le numérique
- Axe 3 : Accélérer l'émergence et l'usage d'innovations numériques en santé
- Axe 4 : Développer un numérique éthique au service de la société

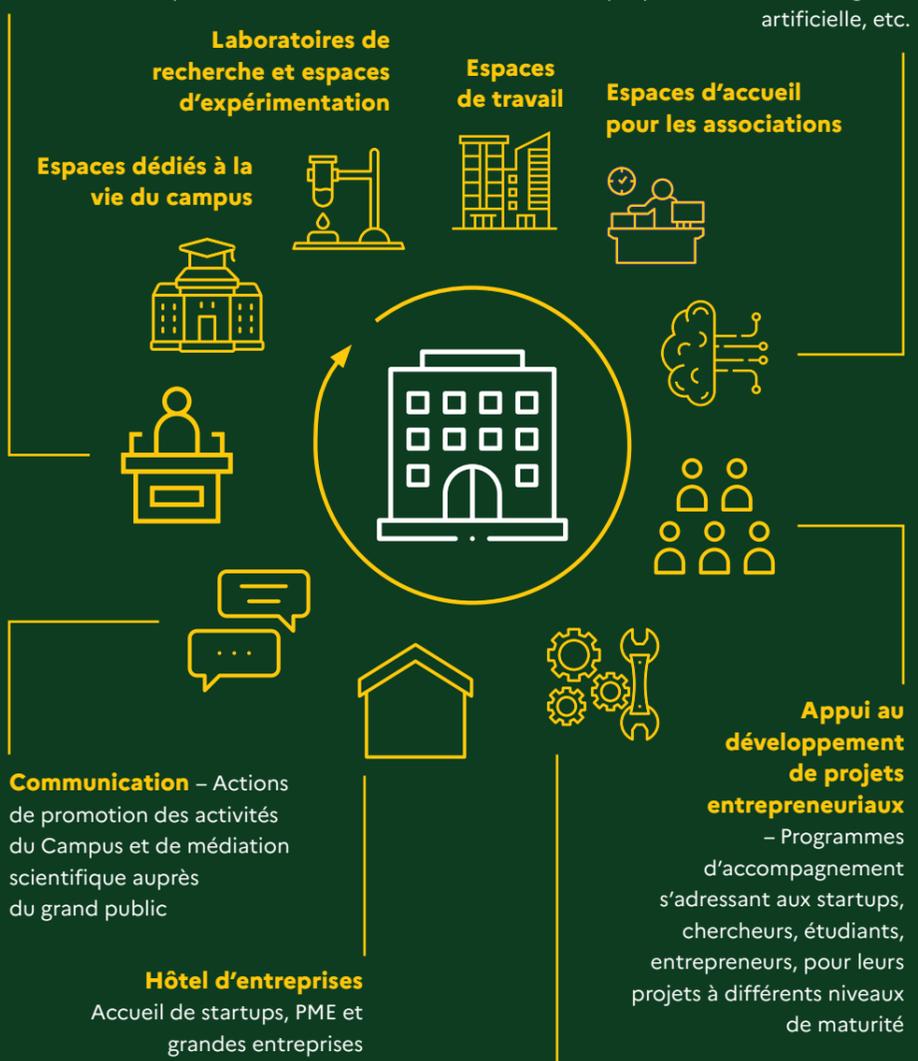
Les parties prenantes du programme sont des **acteurs publics** engagés de longue date dans la formation, la recherche et l'innovation en santé numérique, dont l'analyse et la recherche autour des données de santé, ainsi que dans leur valorisation : l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), l'Université Paris Sciences & Lettres (PSL), l'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (Inria), l'Agence du Numérique en Santé (ANS), et le Health Data Hub (HDH). Le programme PariSanté Campus associera également à ce pôle de recherche de pointe des **acteurs privés** (startups, grandes et moyennes entreprises).

Les acteurs de PariSanté Campus, qu'ils soient publics ou privés, sont animés par une ambition commune : réunir leurs compétences et leurs expertises pour constituer une force de frappe unique dans le domaine du numérique en santé, et ainsi valoriser au mieux les données de santé. La force du PariSanté Campus est de les réunir, sur un même site, et de créer un lieu inédit d'échange et d'innovation public et privé, fédérant un écosystème d'acteurs de la santé numérique à l'échelle locale, nationale et européenne. **PariSanté Campus appuie ainsi la souveraineté de la France en matière de santé numérique.**

La recherche bénéficiera ainsi de la rencontre, en un même lieu, de nombreux acteurs et d'une forte interdisciplinarité au service du numérique en santé. Des avancées scientifiques majeures sont attendues dans les domaines de l'épidémiologie, du dépistage, du diagnostic et de la thérapie des cancers, ainsi que dans le domaine des maladies neurodégénératives ou cardiovasculaires. Grâce aux bases de données des opérateurs publics et à la compétence du Health Data Hub qui garantit l'accès aisé et unifié, transparent et sécurisé aux données, les chercheurs mobiliseront **un large spectre disciplinaire, allant des sciences fondamentales aux sciences humaines et sociales.** Ils s'appuieront sur des entrepôts de données d'envergure nationale et travailleront sur de nouveaux moyens pour **protéger les populations contre la collecte et l'utilisation abusive de données à caractère personnel** de plus en plus sophistiquées, afin de préserver notre « démocratie sanitaire ».

**Évènementiel** – Animation d'une offre d'évènements et de conférences labellisées « PariSanté Campus »

**Formation initiale et continue** – Programmes de formation initiale (1<sup>er</sup> cycle et 2<sup>nd</sup> cycle) et de formation continue, en lien avec le numérique pour la santé, l'intelligence artificielle, etc.



**Communication** – Actions de promotion des activités du Campus et de médiation scientifique auprès du grand public

**Hôtel d'entreprises**  
Accueil de startups, PME et grandes entreprises

**Mise à disposition d'outils en faveur de l'innovation et de l'expérimentation** – Accès à des bases de données, à des experts, et à des moyens pour accélérer et soutenir les expérimentations scientifiques et l'innovation dans les projets

# PROGRAMME IMMOBILIER

PariSanté Campus s'installera **sur le site de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce.** Le projet architectural prévoit des travaux de restructuration du bâtiment monobloc et des extensions respectueuses du contexte urbain et de son environnement. La surface totale du nouvel ensemble immobilier sera portée de 53 000 m<sup>2</sup> à environ 70 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher. Le projet architectural et paysager qui sera élaboré par le concessionnaire devra reposer sur les principes suivants :

- Conserver sans le dénaturer le volume du « monobloc » ;
- Respecter la prédominance de hauteur de l'ancienne abbaye par rapport au monobloc ;
- Créer une narration architecturale qui met en lumière l'histoire du site tout en s'intégrant harmonieusement à son environnement, soulignant le rapport subtil entre l'ancien hôpital, le paysage environnant, et l'abbaye en co-visibilité ;
- Valoriser l'axe de composition est-ouest et maintenir la symétrie qui a présidé à la conception du bâtiment ;
- Créer des espaces paysagers de qualité et valoriser les espaces de pleine terre.



# ENJEUX DU PROGRAMME SCIENTIFIQUE

- Fédérer sur un site l'ensemble de la communauté scientifique (chercheurs, enseignants, entrepreneurs, étudiants...) ;
- Structurer une filière française dédiée au numérique pour la santé de rayonnement européen et mondial, grâce à un réseau national ;
- Informer les citoyens sur le numérique pour la santé en devenant un outil essentiel d'interaction, d'apprentissage et d'information citoyenne ;
- Améliorer le fonctionnement du système de santé, en facilitant l'accès aux soins, en développant la prévention et en évoluant vers des stratégies prédictives et personnalisées.

# ENJEUX DU PROGRAMME IMMOBILIER

- Incarner le projet scientifique de PariSanté Campus en le traduisant spatialement ;
- Préserver et valoriser le patrimoine historique ;
- Préserver la biodiversité et renforcer la végétalisation du site ;
- S'inscrire dans les objectifs du Plan Climat ;
- Contribuer au dynamisme socio-économique du quartier ;
- Veiller à perturber le moins possible les habitants, les commerçants et les usagers du marché de Port-Royal en menant un chantier à faible nuisance.